



COMPTE RENDU REUNION DE LA CLE Jeudi 25 novembre 2021

Ordre du jour

- Bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon (Tableau de bord)
- Présentation des nouveaux logos

Etaient présents :

FEUILLE DE PRESENCE - REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE COUESNON LE 25 AVRIL 2021
par ordre alphabétique des noms

College	Organisme	Titre	Nom	Inscription	signature
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	AVRIL	excusé	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BALLUAIS		
Usagers	Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BARBIER	excusé	
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Monsieur	BELLENFANT	excusé	
Usagers	UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR		1
Elus	Vitré Communauté	Madame	BERHAULT	excusée	
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	BERNIER		1
Elus	Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON		
Elus	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Monsieur	BOIVENT	J. Bouvent 1 →	1
Usagers	La Passiflore	Monsieur	BOUREL		1
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD	excusé	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD		
Elus	Communauté de communes de l'Ernée	Monsieur	BUCHARD		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAINE		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COIRRE		1
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON		1
Elus	Département de la Manche	Monsieur	DENOT	excusé	
Elus	Région Pays de la Loire	Madame	DESILLIERE		
Elus	Syndicat Loisançe Minette	Monsieur	DESLOGES		
Usagers	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	Madame	DUCCOURET		
Elus	Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON		1
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	FORET		
Usagers	Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY		
Elus	Représentants des Maires de la Mayenne	Monsieur	GAHERY		
Elus	Communauté de communes Bretagne Romantique	Madame	GUERCHE		
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	GUERIN		
Elus	Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	HALAIS		

College	Organisme	Titre	Nom	Inscription	signature
Usagers	La Passiflore	Madame	HARVEY		1
Elus	Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	Monsieur	HERY		
Usagers	Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	Monsieur	HURTAUD	excusé	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	ISAMBARD		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JANVIER		1
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	JUIGNET		
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	Madame	LAGADEC	excusée	
Etat	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	excusé	
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Monsieur	Le directeur		
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Monsieur	Le directeur		
Etat	Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Monsieur	Le directeur		
Etat	Préfecture de la Manche	Monsieur	Le préfet	excusé	
Etat	Préfecture de la Mayenne	Monsieur	Le préfet		
Etat	Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le préfet		
Etat	DREAL de bassin Loire Bretagne	Monsieur	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne		
Etat	Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré		
Usagers	Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE		1
Usagers	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	Monsieur	LEMEE		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD		
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Madame	MAUDET	excusée	
Elus	Val d'Ille Aubigné	Monsieur	MOREL	excusé	
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	NOEL		
Elus	Fougères Agglomération	Madame	PARLOT		
Elus	Région Bretagne	Monsieur	PERRIN	excusé	
Elus	Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	excusé	
Elus	Syndicat départemental de l'Eau de la Manche	Monsieur	RABASTE		
Usagers	Chambre d'agriculture de la Mayenne	Monsieur	ROULAND		
Usagers	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON		

College	Organisme	Titre	Nom	Inscription	signature
Elus	Département d'Ille et Vilaine	Monsieur	SOULABAILLE	excusé	
Elus	Département de la Mayenne	Monsieur	TARLEVE	excusé	
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	VASLET		
Elus	Liffré Cormier communauté	Monsieur	VEILLAUX		1
Elus	Région Normandie	Monsieur	VOGT		1

Autres part	Organisme	Titre	Nom	Inscription	signature
Tech	SNCA	Monsieur	EVEN		

Nombre de participants : 17 membres de la CLE et 3 techniciens

Assistaient également :

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Rédaction : FX Duponcheel

Relevé de décisions

– Bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon

Mr Boivent explique qu'une révision du SAGE Couesnon dans l'immédiat semble précipitée, dans la mesure où le SDAGE 2022-2027 n'est pas encore validé et que l'étude sur l'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative n'est pas encore terminée.

Les membres du bureau de la CLE sont d'accord avec cette position.

– Présentation des nouveaux logos du SAGE et du SBC

Sont également présentés les nouveaux logos du syndicat du bassin versant du Couesnon et du SAGE Couesnon.



Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du SAGE Couesnon : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-cle/var/lang,FR,rub,8572.html>

Mr Boivent rappelle que cette réunion était initialement prévue le 18 novembre 2021, mais que suite à une erreur de convocation, celle-ci a été reportée à aujourd'hui. Il présente à nouveau ses excuses pour les éventuels désagréments engendrés.

– Bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon

Mme Le Roy et Mr Duponcheel présentent le diaporama sur le bilan de la mise en œuvre du SAGE

Méthanisation

Mr Bernier dit que la production de biogaz par méthanisation aura des impacts sur les teneurs en matières organiques dans les sols, ce qui va engendrer des problèmes de pollution de l'eau (la MO ne retiendra plus suffisamment longtemps les polluants dans le sol pour qu'ils soient dégradés en totalité). Il met également en garde contre le fait que les méthaniseurs soient alimentés par des productions agricoles spécifiques. Les terres agricoles doivent servir avant tout à la production alimentaire.

Mr Boivent indique qu'Eau du Pays de Fougères est aujourd'hui sollicité par le syndicat d'électrification pour réaliser un suivi de la qualité de l'eau au regard de la mise en place d'un méthaniseur sur la masse d'eau de la Loisanche. Il considère que c'est plutôt au pétitionnaire de réaliser ce suivi.

Il ajoute qu'il est légitime de s'interroger sur les conséquences que va avoir sur le sol cette modification de la composition des effluents engendrée par la méthanisation. La méthanisation va accélérer la minéralisation des effluents. Il faudra les épandre au bon moment. Il va falloir 10 à 15 ans pour analyser correctement les conséquences.

Mr Bernier indique qu'une fuite de seulement 4% d'une usine de méthanisation est équivalente à la pollution de l'air qu'aurait engendrée les effluents sans traitement.

Bocage

Mr Bourel considère que les haies sans talus ne servent à rien pour la qualité de l'eau.

Mme Le Roy répond que même une haie à plat permettra une meilleure infiltration de l'eau qui ruisselle et les racines permettront un abatement des polluants.

Mme Harvey fait remarquer que les haies détruites ne sont pas prises en compte dans le calcul des haies à créer pour atteindre l'objectif de 80 ml/ha de SAU. Quels sont les chiffres de la destruction ?

Mr Duponcheel répond que ce chiffre de 1190 km restant à créer ne prend effectivement pas en compte les destructions. Les informations sur les destructions ne sont malheureusement pas exhaustives.

Mr Bourel indique que les règles de protection du bocage inscrites dans les PLU et PLUi ne sont pas toujours respectées. Il rappelle que 2027 arrive vite et que l'atteinte du bon état doit être accélérée.

Mr Forêt, maire de la Chapelle Janson indique qu'une commission communale bocage a été créée et que le PLU fraîchement approuvé en conseil municipal protège tout le bocage avec une règle souple qui permet certains défrichements et qui seront toujours accompagnés de mesures compensatoires.

Mr Janvier indique que le PLUi du Coglais protège de la même manière le bocage. Sur l'Antrainais, les destructions sont soumises à déclaration durant l'élaboration du futur PLUi. Il précise que ce futur PLUi ne sera adopté qu'en 2024-2025. Il faut être vigilant sur le terrain pour que les dispositions de protection soient bien prises en compte, sinon cela ne sert effectivement à rien de l'inscrire dans les documents d'urbanisme.

Mme Le Roy rappelle le syndicat du bassin versant du Couesnon accompagne les collectivités dans la mise en place de cette protection dans les documents d'urbanisme. La commission communale bocage, composée d'élus, d'agriculteurs et de personnes intéressés par ce sujet, affine l'inventaire bocager en lien avec le prestataire et le technicien bocager du secteur, propose des règles de protection et accompagne le maire lors des futures demandes de défrichement. La mise en compatibilité des collectivités avec le SAGE Couesnon se fait au long cours, lorsque les révisions ou élaborations de PLU ou PLUi sont lancées. Aujourd'hui seul 1/3 du territoire est couvert par une protection compatible avec le SAGE Couesnon.

Assainissement

Mr Bourel souhaite que l'on rappelle aux 3 collectivités concernées (Beaucé, Fleurigné et Marcillé Raoul) leurs obligations concernant la diminution des concentrations en phosphore dans leurs rejets.

Mr Duponcheel répond que les élus de Beaucé se concentrent actuellement sur la rénovation de leurs réseaux.

Mr Bourel considère que les rejets industriels dans les stations communales ne sont pas anodins.

Mr Turmel ajoute que les industriels ont fait des efforts pour diminuer l'impact de leurs rejets. Mais qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les choses qui ne vont pas. Il faudra également les accompagner.

Mr Duponcheel répond que pour la station de Fougères, les industriels respectent leur convention de rejet. Ce n'est pas vérifié sur Pontorson.

Mme Harvey confirme que ce sont les technologies rustiques qui sont les plus performantes et les plus durables dans le temps pour l'ANC. Il faut éviter les microstations.

Mr Boivent répond que cette solution est intéressante malgré tout lorsque l'espace est contraint.

Mme Harvey demande si le SAGE ne pourrait pas communiquer sur les problèmes rencontrés avec les microstations pour l'ANC.

Mme Le Roy répond que même si cette technologie peut poser problème lors de panne, les microstations sont agréées et il serait difficile de les dénigrer publiquement.

Mr Janvier dit que les services SPANC n'ont pas les moyens humains pour aller recouvrir toutes les amendes. Il y a un gros travail à faire pour améliorer les contrôles et sensibiliser les habitants. De plus la réglementation change. Auparavant les installations pouvaient être conformes avec réserve.

Maintenant c'est soit conforme, soit non conforme, ce qui remet en cause l'égalité de traitement entre administrés. La carte sur les taux de conformité mélange des résultats de diagnostics réalisés avec des règles différentes.

Mme Le Roy rappelle que si les ANC peuvent ponctuellement occasionner des pollutions notamment lors de rejets des cours d'eau de têtes de bassin versant où la pression sera proportionnellement plus forte et dans des périmètres de captages ou sur le littoral au vu des enjeux bactériologiques, d'un point de vue global, ce n'est pas l'ANC qui pose le plus de problème vis-à-vis des nitrates ou du phosphore.

Mme Harvey fait remarquer que l'étang de Chênedet est régulièrement interdit à la baignade à cause de développement de cyanobactéries lié aux concentrations élevées de phosphore. La population s'en rend compte tous les étés.

Pesticides

Mme Harvey fait remarquer que certaines communes ne font pas venir la Caravane Main Verte surtout sur le sud du Haut Couesnon.

Mr Bernier félicite le REEPF pour le travail mené avec cet outil de sensibilisation du grand public et des scolaires.

Mme Lefevre estime que l'outil pourrait être davantage utilisé pour les animations auprès des scolaires.

Mr Boivent indique qu'aujourd'hui le véritable problème de la qualité de l'eau sur le Couesnon est lié aux pollutions par les pesticides. Avec la découverte de métabolites dans les eaux souterraines, la potabilisation de l'eau de certains captages souterrains va nécessiter la mise en place de traitements supplémentaires. Auparavant le charbon en grain durait 7 à 8 ans, aujourd'hui c'est 2 ans, sinon les métabolites ne sont pas captés. Cela va engendrer des coûts supplémentaires.

Milieux aquatiques

Mr Boivent dit que concernant les acquisitions de zones humides par les collectivités, il faudrait ajouter les terrains achetés par les syndicats d'eau potable (EPF et CEBR) dans le PPC qui sont souvent des zones humides.

Mme Harvey demande s'il est encore possible de prendre un arrêté de protection pour les écrevisses à pattes blanches situées dans la forêt de Fougères.

Mme Le Roy indique que ces populations semblent rester dans le cours d'eau où elles sont présentes. Les conditions hydromorphologiques ou la qualité de l'eau en aval ne permettent pas leur expansion. L'urgence est donc de restaurer l'ensemble des habitats du réseau hydrographique plutôt que de se concentrer sur cette petite portion de cours d'eau.

Mr Boivent indique que la restauration des zones humides est également positive pour la gestion quantitative de l'eau. Les syndicats d'eau vont devoir acheter plus de zones humides à l'avenir.

Mme Harvey demande s'il n'est pas plutôt intéressant de contractualiser avec les agriculteurs pour entretenir ces zones humides.

Mr Boivent et Mr Couasnon répondent que les agriculteurs ne vont pas vouloir conserver des parcelles qui ne sont pas utiles pour leurs exploitations agricoles.

Mme Harvey s'étonne qu'aucune pratique agricole ne soit compatible avec la préservation du bon fonctionnement des zones humides.

Mr Bernier considère qu'il faut protéger ces zones humides de toute destruction. Il fait référence à la zh détruite par remblais auprès de l'étang champ Lion à Saint Sauveur des Landes.

Mr Duponcheel indique que ce dossier a fait l'objet de mesures compensatoires validées par l'administration, la SOTRAV et la fédération de pêche et des milieux aquatiques d'Ille et Vilaine.

Mme Fretay souhaiterait que soient mis en place des PSE pour que les agriculteurs entretiennent correctement ces zones humides.

Mr Boivent répond que c'est en train de se mettre en place. Il déplore que les aides de la PAC ne soient pas davantage orientées vers les aides du 2nd pilier (paiement vert).

Mme Lefevre indique qu'il ne suffit pas de protéger les zones humides, il faudra aussi les reconquérir notamment pour les enjeux de biodiversité.

Gestion quantitative

Mr Boivent indique que cela va être de plus en plus compliqué de travailler sur la satisfaction des besoins en eau. Il prend l'exemple de l'interconnexion entre Eau du Pays de Fougères et le Symeval qui ne sert plus à rien, puisque le secteur de Vitré est également en pénurie lorsque EPF souhaite être secourue.

Pour lui, il faut travailler sur les économies d'eau.

Mr Belloir rappelle les problèmes qu'avaient soulevés le dossier de Bridor.

Mr Boivent précise que l'augmentation annuelle des besoins de l'agglomération rennaise représente 2 fois la consommation que va engendrer le projet Bridor. Il indique que le SDAGE 2022-2027 orientera davantage ses dispositions sur les enjeux quantitatifs.

Mme Lefevre indique que la gestion de eaux pluviales sera essentielle pour la gestion quantitative de l'eau. Il faut favoriser au maximum l'infiltration dans le sol.

Mr Boivent ajoute que le bocage doit jouer ce rôle.

Conclusion

Mr Boivent explique qu'une révision du SAGE Couesnon dans l'immédiat semble précipitée dans la mesure où le SDAGE 2022-2027 n'est pas encore validé et que l'étude sur l'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative n'est pas encore terminée. En revanche, il semble important de se concentrer sur la mise en place d'un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).

Les membres de la CLE sont d'accord avec cette position.

– Présentation des nouveaux logos

Comme annoncé en début d'année, le site Internet du bassin Versant du Couesnon est en cours de rénovation. Cela a conduit à la révision de la charte graphique du SAGE et rendu nécessaire la création d'un nouveau logo.

Les nouveaux logos du syndicat du bassin versant du Couesnon et du SAGE Couesnon ont été validés par le bureau de la CLE, en charge de la Communication et sont présentés aux membres de la CLE :



Le site Internet devrait être mis en ligne courant janvier 2022.